

On télégraphie de Calais que quatorze ingénieurs anglais, parmi lesquels sir John Hawksway, Crampton et Bergeron, viennent de visiter les travaux préparatoires du tunnel sous-marin, en compagnie de M. Raoul Duval et de M. l'ingénieur Breton.

Ils ont trouvé que les travaux étaient parfaitement conduits.

On va prochainement monter une nouvelle machine à perforeur d'une grande puissance.

M. le ministre de l'intérieur vient de prendre des arrêtés d'expulsion contre deux étrangers, le professeur russe Lavroff et la célèbre nihiliste Vera Zassoulitch.

On signale une tentative d'agitation légitimiste. Cent mille portraits du comte de Chambord viennent d'être distribués en province. L'éditeur de ces portraits sera poursuivi.

Le célèbre romancier autrichien Berthold Auerbach est mort hier à Cannes où il était allé passer la saison. On assure que la maladie dont il était atteint s'était beaucoup aggravée sous le coup des impressions que lui avait causées les persécutions contre les israélites, ses coreligionnaires.

Un changeur, nommé Martin, demeurant au n° 15 de la rue Montmartre, a fermé boutique mardi et gagné la frontière. Ses débiteurs, nombreux, ont stationné une partie de la journée aux abords de sa maison, se livrant à des imprécations contre lui.

M. Dodieu, commissaire de police, immédiatement prévenu, a fait ouvrir la boutique par un serrurier et procédé à la saisie des livres et de la correspondance. Il a reçu ensuite les déclarations des victimes du changeur, dont les détournements s'élevaient à près de 200,000 fr. Dans cette somme figurent celles versées par ses employés à titre de cautionnements.

Le signalement du fuyard a été envoyé dans toutes les directions.

— On annonce d'autre part que M. de La Renaudière, directeur du Comptoir breton, a disparu, laissant un déficit considérable.

NOUVELLES DE L'ALGÉRIE

Alger, 10 février. — Le fameux chérif d'Ouzan, Si Abd-el-Selam, semble justifier de plus en plus les défiances qu'a toujours manifestées à son égard l'autorité militaire. Il a quitté brusquement Oudja pour se rendre aux Angad marocains, dans l'espoir probablement d'y rencontrer Si-Sliman, qui persiste à se dérober au rendez-vous fixé sur la limite de notre frontière du Tell. Le chérif a dissimulé soigneusement la cause de son départ.

Il s'est mis en route, emportant les offrandes de ses fidèles, à qui il a laissé en échange le souvenir de son amitié avec les Français. Si Abd-el-Selam, du reste, ne se prive pas de faire valoir l'influence et l'autorité que le gouvernement français lui a bénévolement prêtées en lui confiant une mission. Il se donne pour indispensable à la pacification du pays, et profite de ses relations avec notre gouvernement pour augmenter les bénéfices que lui procure la crédulité des musulmans.

Son voyage s'annonce comme une promenade triomphale. Il doit coucher, à la première étape, dans les campements de Si-El-Hadj-Bou-Bekem, où on lui prépare une réception princière. Il a, du reste, daigné accepter le cadeau de cet illustre chef, ainsi que ceux de sa tribu.

Il annonce à qui veut l'entendre qu'au cas où Si-Sliman, dont il feint toujours d'attendre la venue, ne se rendrait pas aux Angad, il irait lui-même l'attendre à Figui, et y resterait jusqu'à ce que les circonstances lui eussent fourni une occasion d'entrer en pourparlers avec le marabout.

Il est à craindre que toutes ces allées et venues ne cachent un but secret; la dernière opération du goum de la colonne Négrier a eu un vif retentissement dans le Sud. Les contingents insurgés qui en ont supporté les conséquences subissaient l'autorité de Si-Sliman, et son prestige en a été considérablement diminué.

Il est fort possible que Si-Abd-el-Selam, d'accord avec le marabout, essaye de ramener à lui les tribus dont cet échec a refroidi le dévouement. Une nouvelle, qui mérite confirmation, va jusqu'à annoncer que Si-Sliman serait prisonnier des Marocains, et que l'entreprise du chérif tendrait tout simplement à le délivrer.

EN TUNISIE

Paris, 10 février. — M. Roustan, ministre résident de France à Tunis, a été officieusement prévenu de son prochain remplacement.

Tunis, 10 février. — Les autorités militaires continuent les travaux de fortifications autour de Tunis, comme s'il s'agissait d'une véritable annexion ou d'une occupation permanente.

Dans les forts qui entourent Tunis, on apporte de nombreuses améliorations pour adapter ces forts aux nouveaux systèmes de guerre. Des canons de gros calibre, venant de France, ont été débarqués et placés sur le fort de Sidi-Ben-Assem. A Bizerte également, on va exécuter quelques travaux de fortifications, ainsi que sur divers autres points de la Régence.

On dit que, dans des cercles politiques de Rome, on est très ému de cette situation, attendu que ces forts à proximité de la côte sicilienne sembleraient une menace permanente contre l'Italie.

M. Lavignerie est parti pour Sousse et Sfax, afin de continuer sa tournée pastorale et de créer des cures françaises jusqu'à l'extrémité de la Tunisie méridionale.

Après avoir visité les différentes villes du littoral, M. Lavignerie se rendra à Tripoli, où il compte également fonder une mission avec des prêtres algériens.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 10 février.

3 0/0	» » »	Egypte	322 50
3 0/0 nouveau ..	» » »	Banque Ottom ..	690 »
5 0/0	114 62	Chemins lures ..	» »
Italien	» » »	Alpine	» »
Turc	11 10	Rio	622 »
Extérieure	26 1/2	Panama	» »

Etranger

Allemagne

Berlin, 10 février. — Tous les journaux s'accordent à dire que la discussion générale du projet de loi ecclésiastique n'a fait que compliquer la situation en attendant qu'elle se débrouille dans la commission.

La presse berlinoise appelle, sur toute la ligne et comme sur un mot d'ordre, l'attention publique du côté de la Russie et des Balkans.

Suivant les bruits qui circulaient hier dans les groupes les mieux informés de la Chambre des députés, le chancelier aurait adressé à Saint-Petersbourg une note catégorique accentuant la solidarité des intérêts des empires d'Allemagne et d'Autriche et demandant à la Russie de prendre enfin une position franche à l'égard de l'agitation panslaviste dans la région balkanique.

La Gazette de l'Allemagne du Nord, de son côté, met en lumière une lettre adressée de Berlin au Golo, suivant laquelle M. de Bismarck aurait, l'année dernière, conçu le plan d'enlever à la Russie ses provinces polonaises, pour en faire un Etat vassal, qu'il aurait donné au roi de Saxe, en échange de son royaume.

L'affaire se serait engagée par des manœuvres diplomatiques pareilles à celles de 1866 avec l'Autriche et de 1870 avec la France. L'annexion de Libau, de Riga, entrerait aussi dans le projet, que l'entrevue de Dantzig aurait déjoué.

La Gazette de l'Allemagne du Nord se borne à constater comme caractéristique la publication de révélations de haute fantaisie dans les journaux russes.

Berlin, 10 février. — Le ministère public intente un procès au célèbre historien Momen pour offenses envers le chancelier de l'empire.

M. Momen se serait permis de critiquer la politique économique suivie par M. de Bismarck.

La nouvelle de ces poursuites a causé une vive émotion dans le monde savant en Allemagne.

Berlin, 10 février. — Berlin est ému par un événement tragique. Les enfants ont l'habitude de venir s'ébattre près de la colonne des Invalides et de piétiner le gazon du parterre.

Un soldat des fusiliers de la garde, en faction devant la colonne, enjoignit à une troupe d'enfants de s'éloigner; ceux-ci, au lieu d'obéir, raillèrent le soldat, qui, voyant l'obstination des enfants, chargea son fusil devant eux. Trois des plus turbulents s'éloignèrent de quelques pas et crièrent au soldat: « Il ne tirera pas! » Ils lui lancèrent même des pierres. Le factionnaire fit feu, et comme les enfants se trouvaient les uns derrière les autres, il y eut trois victimes: la première, un enfant de douze ans, a été tué sur le coup; les deux autres sont dans un état désespéré.

Ce soldat a été immédiatement relevé et emprisonné.

Autriche-Hongrie

Trieste, 10 février. — Quoi qu'en aient dit les journaux officieux, les mouvements généraux des troupes autrichiennes ne sont pas encore commencés.

On attend des renforts.

Les insurgés de l'Herzégovine sont concentrés en grande partie au sud-est de Foca, ville qui, par son importance stratégique et commerciale, est la première du pays après Mostar.

Les insurgés sont retranchés dans des positions très favorables. Pour les attaquer, les troupes autrichiennes seront obligées de traverser d'épaisses forêts où, à chaque pas, les attendront des embuscades.

Les Monténégrins sont en armes sur la frontière, et on craint de les voir entrer en campagne.

Angleterre

Londres, 10 février. — Fin de la séance de la Chambre des Communes. — M. Forster défend la politique du gouvernement, et justifie l'arrestation de M. Parnell et des autres députés qui voulaient substituer leur autorité personnelle à l'autorité de la reine.

— Conformément à la loi de coercition, trente-sept arrestations ont eu lieu en Irlande.

Espagne

Madrid, 10 février. — Le pèlerinage à Rome préoccupé vivement l'opinion publique.

Le cardinal-archevêque de Santiago a reçu de nombreux télégrammes de félicitation au sujet de sa lettre blâmant le pèlerinage organisé par les carlistes.

El Siglo futuro, organe de don Carlos à Madrid, assure que le pape insiste pour encourager le pèlerinage carliste.

El Dia assure que le Vatican a envoyé au cardinal-archevêque de Santiago une communication désapprouvant son opposition à ce pèlerinage.

Madrid, 10 février. — Le comité carliste qui prépare le pèlerinage à Rome, après avoir entendu la lecture des lettres épiscopales désapprouvant ses démarches, a décidé de consulter le Vatican.

Si la réponse est favorable, les préparatifs du pèlerinage seront continués en dépit des évêques. Si la réponse n'est pas favorable, le projet sera abandonné.

La réunion a décidé de ne pas transiger avec les catholiques qui n'appartiennent pas au parti carliste.

De son côté, le gouvernement espagnol a déclaré au nonce qu'il interdirait les pèlerinages espagnols à Rome si des manifestations carlistes venaient à se produire.

Herzégovine

Paris, 10 février. — Le Journal des Débats reçoit communication d'une dépêche annonçant que M. Stilian, correspondant du Times, a été assassiné en Herzégovine par les insurgés.

Egypte

Le Caire, 10 février. — Mahmoud Baroudi a envoyé aux consuls généraux une note leur expliquant que le vote du budget par les notables ne porte aucune atteinte aux droits des contrôleurs; cette note énumère les pouvoirs accordés aux contrôleurs par un décret du khédive en 1879 et déclare que ces pouvoirs seront respectés.

L'attentat contre le prince du Montenegro

Les journaux ont parlé d'une tentative d'assassinat commise contre le prince de Montenegro. La Presse, de Vienne, donne à ce sujet les détails suivants :

Vendredi, dans l'après-midi, vers trois heures, un nommé Michel Theodorovitch tira un coup de fusil sur le prince, qui passait à cheval. Le prince ne fut pas atteint, et son aide de camp, Matanovitch, arrêta l'assassin. Celui-ci déclara, dans un premier interrogatoire, qu'il avait voulu tirer sur un aigle qui volait au-dessus de la tête du prince, et comme, en effet, l'aigle a été retrouvé par terre percé d'une balle, Theodorovitch a été remis en liberté.

Suivant une dépêche de Vienne, les troupes autrichiennes livrent des combats aux insurgés tout le long de la frontière monténégrine, depuis Sutorina jusqu'à Novi-Bazar.

Le prince de Montenegro perd toute autorité sur son peuple qui fraternise avec les insurgés.

Seize médecins russes sont arrivés le 9 à Routschouk avec vingt caisses de linges et de bandages. Ils ont déclaré ouvertement qu'ils rendaient en Bosnie. Le gouvernement russe aurait commandé à Londres 9,000 kilos de quinine, livrables dans six semaines. On fait observer que c'est exactement la même quantité dont la Russie a eu besoin pendant la dernière guerre russo-turque.

D'autre part, les journaux de Pesth annoncent que les troupes russes se concentrent sur la frontière ouest et sud-ouest de l'empire.

L'affaire de l'Union Générale

Paris, 10 février.

La situation de MM. Bontoux et Fédér n'a pas changé; ils sont toujours à la Conciergerie, d'où on les extrait l'après-midi pour les conduire au cabinet du juge.

La nouvelle de l'arrestation du vice-président de l'Union générale, qui a couru hier et t'inexacte ou tout au moins prématurée. Aucun nouveau mandat d'amener n'a été lancé par le parquet. Cependant les bruits les plus graves continuent à circuler au Palais.

On sait que des trois principaux griefs reprochés aux membres du conseil d'administration de l'Union générale, deux, à l'heure présente, ont été déjà établis d'une façon certaine par magistrats instructeurs; ce sont ceux que nous avons indiqués: distribution de dividendes fictifs et ouverture de comptes fictifs au nom de personnes supposées.

L'instruction tend encore à rendre tous les membres du conseil responsables des actes administratifs de la Société. D'après les statuts de l'association, chaque membre du conseil jouissait d'une grande liberté d'action, et des ordres de Bourse auraient été donnés un peu par tout le monde.

Le Paris annonce que M. Richardière, déguisé par le parquet, part dans la soirée pour Vienne, afin d'y établir exactement les rapports existants entre l'Union générale et la Landerbank.

Le juge d'instruction a interrogé hier MM. Riant et Mayol de Luppé; aujourd'hui il a interrogé MM. Rozan et Gautheret.

On avait annoncé tout d'abord que M. Bontoux avait confié sa défense à M. Barboux, bâtonnier de l'ordre des avocats. Nous apprenons qu'il n'en est rien et que M. Robinet de Cléry, ancien procureur général de la cour de Lyon, défendra le président de l'Union générale.

Des affiches placardées sur l'hôtel de M. Riant, administrateur de l'Union générale, hôtel situés rue du Rocher et de Rome, annoncent la vente de cet immeuble sur la mise à prix de trois millions trois cent mille francs.

Le Figaro avait assuré que M. Mijatvich, ministre des finances de Serbie, avait déclaré à M. de Freycinet, qu'aux yeux de son gouvernement, la France était responsable envers la Serbie de la dette de l'Union générale.

M. Mijatvich, adresse à ce journal la rectification qui suit :

sulter de nouveau et fit un geste de dépit...

La feuille du soir enregistrerait le décès d'Abel-Frédéric Leroyer parmi ceux du sixième arrondissement, mais n'indiquait point la rue où avait eu lieu ce décès.

— Il faut prendre mon parti de passer une mauvaise nuit... murmura René... — J'aurai demain à la mairie l'adresse et tous les renseignements, mais ce soir les bureaux sont fermés depuis longtemps... — Personne ne pourrait me répondre, et je ne possède aucun moyen d'arriver au but sans fil conducteur... — J'attendrai...

Le jeune homme sortit du café où il étouffait, et fit un tour sur les boulevards afin de calmer la fièvre qui brûlait son sang depuis qu'il avait lu le nom d'Abel Leroyer.

Une promesse d'une heure rétablit chez lui l'équilibre physique et moral et rafraîchit son cerveau.

Il se sentait relativement calme quand il rentra dans son logement de la place Royale.

Pendant toute la nuit de mauvais rêves et des cauchemars sinistres hantèrent son sommeil troublé.

Dès l'aube il fut debout.

A sept heures il sortit de chez lui et, pour tromper son impatience en aller plus vite, il prit une voiture qui le conduisit grand train à la place Saint-Sulpice où il entra dans la mairie.

Avons-nous besoin d'affirmer qu'à cette heure matinale les bureaux n'étaient point ouverts.

Le concierge auquel il témoigna sa surprise lui rit au nez fort irrespectueusement et lui dit

que messieurs les employés arrivaient le plus tard possible; dans tous les cas jamais avant neuf heures.

— J'attendrai... pe sa René comme la veille au soir.

Il avait en effet beaucoup à attendre car il était huit heures à peine. Il sortit de la mairie et se mit à marcher de long en large sur la place Saint-Sulpice, allant jusqu'à l'église, foulant le trottoir qui s'étendait devant les hautes murailles du grand séminaire, regardant sa montre toutes les cinq minutes, la croyant arrêtée, et aussitôt après consultant le cadran de l'horloge et s'étonnant de la lenteur des aiguilles.

XLVI

Enfin neuf heures sonnèrent.

René n'attendit pas le dernier coup du marteau sur le timbre et se précipita dans l'édifice municipal.

— Le bureau des décès? demanda-t-il au concierge qui le reconnut et le lui indiqua en riant.

Le mécanicien gravit l'escalier, poussa la porte et entra.

Un garçon de bureau époussetait d'un air endormi, mais pas un employé n'était encore à son poste.

Trois ou quatre personnes, assises sur les banquettes, attendaient le bon plaisir des bureaux mates en retard.

Enfin l'un d'eux entra, son chapeau sur le nez, et lisant un journal tout en marchant.

Le nouveau venu plaça ce journal, le plaça sur son bureau, sous un presse-papiers, puis, sans même regarder s'il était attendu, quitta son chapeau et sa redingote qu'il accrocha symétriquement et qu'il rempaga par une calotte de velours, par un vieux paletot hors d'usage et luisant de crasse, et par des bouts-de-manche en luis rime noire qu'il boutonna au poignet et qu'il attacha au-dessus du coude.

Tout cela sans se presser, comme s'il n'existait dans le monde entier à cette occupation plus importante et plus absorbante.

René piétina d'impatience en voyant le sans-gêne absolu de ce personnage que l'administration payait pour remplir des devoirs qu'il comprenait si mal.

Il s'avança vers le bureau.

L'employé, continuant à noner et à boutonner ses fausses manches, le vit venir, mais sans le regarder, et comme René allait parler il lui tourna le dos en disant du ton le plus raide :

— Dans un instant.

— Je viens pour me renseigner, monsieur... commença René d'une voix dont l'agitation trahissait un commencement d'impatience.

— Dans un instant! répéta le bureaucrate avec un redoublement de raideur.

René sentit grandir son impatience, mais il comprit qu'il ne gagnerait rien à se mettre en colère et il se contenta.

L'employé déacha d'un long clou fixé à la muraille un rond hygiénique en brique verte, le posa sur son siège, s'assit, rangea minutieusement ses ustensiles de bureau, ouvrit un

registre lentement comme s'il trouvait une joie sans bornes à bien faire sentir au public son omnipotence, prit une plume, en examinant sa pointe avec attention, et enfin (toujours sans regarder son interlocuteur), demanda :

— Qu'est-ce que vous voulez?

René mourait d'envie de répliquer : Un plus de politesse ou tout au moins de courtoisie de votre part... Mais à quoi bon donner une leçon à ce manant qui n'en profiterait pas?

Il se contenta donc de nouveau et il répondit :

— Je désire savoir où demeurait une personne dont vous avez enregistré hier ou avant-hier l'acte de décès?

— Ça ne me regarde pas... dit l'employé d'un ton brutal. Allez au bureau des renseignements...

Le mécanicien, dont la patience n'était pas vertu favorite, serra les poings, et d'une voix qui commençait à devenir sèche et cassante, reprit :

— Mais, monsieur, avec tant soit peu de bonne volonté vous pouvez me donner satisfaction vous-même, puisque c'est auprès de vous que l'employé des renseignements viendra chercher les notes nécessaires pour me répondre. Evitez-moi donc une longue attente, je vous en prie, et songez que je n'ai pas, comme vous beaucoup de temps à perdre...

La logique inattaquable de ce raisonnement jointe à la parole brève et à la voix vibrante et colère de René Moulin, en imposèrent au bureaucrate.

(A suivre)

Paris, le 8 février 1882.

Monsieur le rédacteur,

Vous dites dans le Figaro de ce jour (8 février) que je me suis rendu auprès de M. de Freycinet, afin de lui démontrer que la France est responsable de la dette de M. Bontoux envers la Serbie. Vous ajoutez que la négociation portée sur ce terrain n'avait aucune chance d'aboutir et n'a pas abouti.

Il est exact que j'ai eu l'honneur d'être reçu par M. de Freycinet, mais je n'ai jamais eu la pensée que vous m'attribuez si gratuitement de rendre la France responsable de la dette de l'Union générale envers la Serbie.

Quelles que soient les conséquences de la faillite de l'Union générale, il ne saurait venir à l'idée d'aucun membre du gouvernement serbe de considérer le gouvernement français comme responsable, moralement ou matériellement, des suites d'une affaire à laquelle il est toujours resté étranger.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma haute considération.

CH. MIJATWICH

Ministre des finances de Serbie.

Diverses autorités et un certain nombre de personnes, invitées par la compagnie d'Alais au Rhône, assistaient à ces essais, qui se sont terminés par un déjeuner de 50 couverts offert par le directeur de la compagnie à l'hôtel du Forum, à Arles.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Samedi, 11 février, 42^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 18 ; coucher 5 h. 12. Les jours croissent de 3 minutes.

Ephémérides (1873) : Abdication du roi d'Espagne, Amédée I^{er}.

Les agents de change de notre ville se sont réunis hier, chez M. Demouster, pour arriver à un arrangement propre à balayer le terrain des liquidations du 15 et du 31 janvier.

Après mûre délibération, dit un de nos confrères, ils ont arrêté les points suivants : Le total des pertes qu'il s'agit de combler s'élève à la somme de 70 millions.

Dans cette somme, le passif des agents, débiteurs de la caisse syndicale, entre avec une assez forte proportion de créances irrécouvrables. Il faut cependant que les agents créanciers de la même caisse soient mis à même de représenter à leurs clients le chiffre qui leur est dû, soit en numéraire, soit en bons qui seront émis par la chambre syndicale au prorata des pertes sèches.

A cet effet, la réunion des agents de change a voté l'émission de bons de 500 fr., ne portant pas intérêt, et qui seraient remboursables par voie de tirage au sort.

Pour leur donner un gage, on prélèverait 30 0/0 sur les courtages. Il avait été dit précédemment qu'on pourrait aller jusqu'à 50 0/0 ; mais après examen de tous les éléments de dépenses dans les charges, ce dernier chiffre a été reconnu impraticable.

Il faut en effet que chaque agent donne 5 0/0 à la caisse syndicale afin de reconstruire le fond de roulement : soit 35 0/0 avec l'abandon fait au profit des porteurs de bons.

Les frais de l'exploitation ne sont pas moindres de 50 0/0. Nous arrivons donc à 75 0/0 du produit brut. Les 25 0/0 qui restent sont absolument nécessaires à l'agent titulaire, si l'on veut qu'ils puissent trouver des commanditaires. Sans cela personne ne se hasarderait à suivre sa fortune et à travailler uniquement en faveur des créanciers.

Supposons maintenant que cette combinaison soit adoptée et consacrée par le ministre des finances. La Chambre syndicale distribue aux agents créanciers son numéraire et le complète par des bons.

Chacun de ces agents convoque alors ses clients, leur expose sa situation particulière, leur démontre qu'il est de leur intérêt bien compris d'accepter un arrangement qui sauve les intérêts généraux, tout en donnant satisfaction dans une large mesure aux réclamations individuelles.

Le parquet, à l'exception de cinq ou six agents trop fortement compromis, reste debout et continue les opérations, en agissant avec la prudence que commande t les conséquences inévitables de la crise.

Peu à peu les blessures se cicatrisent et on se remet de l'horrible secousse que nous venons d'éprouver, avec du temps et beaucoup de condescendance mutuelle.

Mais si les agents devaient rencontrer des récalcitrants, si, — les faits de charge mis de côté, — certains créanciers prétendaient se faire une situation privilégiée en montrant de la mauvaise volonté, le résultat infaillible serait de rendre impossible tout concordat amiable et de réduire à bien peu de chose les disponibilités que les bonnes charges offriront à leurs créanciers.

Nous ne saurions trop insister sur ce point capital : les arrangements seront avantageux dans la proportion même des facilités accordées aux agents pour se relever et continuer honorablement l'exploitation de leurs charges.

Nous recevons communication de la pétition suivante, qui vient d'être adressée par les facteurs des postes de Lyon aux sénateurs et députés du Rhône, aux membres des conseils général et d'arrondissement et du conseil municipal de Lyon, et à la chambre de commerce :

Les soussignés, facteurs des postes de Lyon, ont l'honneur de vous soumettre la résolution suivante, prise en assemblée générale :

Considérant qu'ils sont chargés d'un service trop pénible et très compliqué, soit par les responsabilités qui leur incombent, soit par l'activité et l'assiduité qui leur sont demandées ; qu'eux seuls peuvent et doivent en répondre et par cela même ils doivent, lorsque le travail est modifié, être consultés ; que toutes dispositions à leur égard ne devraient être prises que du consentement des parties ; que, en un mot, le travail devrait être réglé et non laissé à l'arbitraire ; qu'il ne devrait pas dépasser un maximum de temps, et que tout travailleur devrait avoir un jour de repos après un nombre déterminé de jours de travail ; que ce travail devrait être rémunéré ce qu'il vaut et ne point obliger d'honorables citoyens d'aller mendier un supplément de solde ;

Par ces motifs, nous faisons la demande d'une enquête législative, car toute autre ne serait pour nous qu'une déception et un leurre. Aussi, protestons-nous d'avance contre toute décision qui n'aurait pas pour base cette enquête.

Nous établissons dans l'enquête les tromperies administratives à notre égard ; nous démontrons les différences choquantes qui existent dans la position respective de chacun.

Nous démontrons aussi la nécessité, pour la bonne direction du service, que les facteurs puissent désigner

un certain nombre de leurs collègues chargés de les représenter et de prendre part à toutes les décisions de l'administration, et que tous services, au sujet du service, ne puissent être pris et avoir lieu que du consentement des élus.

Nous nous plaignons vivement de l'exiguïté du lieu de notre travail, et par conséquent de son insalubrité, qui, pourtant, ne sont pas ses seuls vices, car il s'y joint celui de ne pouvoir exécuter le travail avec la promptitude nécessaire.

Enfin, sentant et comprenant toute l'importance du travail qui nous incombe, nous revendiquons nos droits de travailleurs libres et responsables, car nous ne voulons plus être traités en parias, et l'enquête, nous n'en doutons pas, en démontrera la nécessité.

En attendant la prise en considération d'urgence, nous continuerons notre travail, en espérant que nos représentants feront tous leurs efforts pour nous faire faire droit et justice.

(Suivent 173 signatures.)

Ce soir a lieu dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, le grand bal donné par M. le préfet du Rhône.

A cette occasion, M. le préfet du Rhône a pris l'arrêté suivant pour prévenir les accidents et l'encombrement des voitures :

Article premier. — Le samedi 11 février courant, de huit heures du soir à une heure du matin, les voies publiques dont la désignation suit seront interdites aux voitures :

La place des Terreaux, la rue Saint-Pierre, depuis la grande rue Longue jusqu'à la place des Terreaux, la rue Constantine, la rue d'Algérie, la rue Lafont, la rue Puits-Gaillet et les rues adjacentes donnant accès à la place des Terreaux.

Art. 2. — Le même jour, à partir de huit heures du soir, les tramways de la ligne n° 6 (des Terreaux à la gare de Vaise) devront s'arrêter à la tête du pont de la Feuillée.

Art. 3. — Les voitures se rendant à la préfecture devront arriver par la rue de l'Hôtel-de-Ville et s'en retourner par la rue Puits-Gaillet, la place de la Comédie, la rue de la République, les quais et le pont Morand.

Art. 4. — Les voitures qui amèneront ou attendront les invités pourront stationner dans les rues d'Algérie, de Constantine et Saint-Pierre.

Dans la journée d'hier, Mme Chapiron, propriétaire, demeurant à la Croix-Rousse, se rendait à Venissieux où elle possède une maison, actuellement inhabitée.

Surprise de trouver la porte ouverte, son étonnement fut plus grand encore, en apercevant qu'un lit placé dans une chambre du rez-de-chaussée avait été complètement détruit par les flammes.

L'incendie, qui par le plus grand des hasards, ne s'était pas propagé à l'immeuble ne pouvait être du qu'à des mains criminelles.

Les soupçons de Mme Chapiron, se portèrent aussitôt sur un nommé P..., plâtrier, demeurant à Venissieux, son ex-colocataire, qu'elle avait dû renvoyer et qui était parti proférant des menaces.

P... fut aussitôt arrêté par la gendarmerie. Il ne fit aucune difficulté d'avouer qu'il avait pénétré dans la maison pour y prendre divers effets de literie lui appartenant, mais il nia de la façon la plus énergique avoir mis le feu au lit.

Quoi qu'il en soit, P... a été maintenu en état d'arrestation. Le parquet de Lyon s'est transporté sur les lieux pour poursuivre l'enquête commencée par le commissaire de police.

Les personnes qui passaient, hier matin, à 9 heures sur le cours d'Herbouville, ont été péniblement impressionnées par une tentative de suicide.

Une jeune fille de 16 ans, Marie Tollet, s'est jetée dans le Rhône ; entraînée par le courant fort rapide, elle allait disparaître, lorsque deux braves citoyens, MM. Truchet, restaurateur, et Pitiot, teinturier, se portèrent résolument à son secours et parvinrent à la retirer saine et sauve.

La victime, après avoir reçu les soins nécessaires à la pharmacie Florence, a été reconduite au domicile de ses parents, tisseurs, rue Chaumais, n° 10.

Une audacieuse tentative de vol a eu lieu, la nuit de mardi, au préjudice de M. Gatnot, liseur, rue des Tables-Claudiennes, 59.

Un malfaiteur s'est introduit dans le magasin en passant par une fenêtre du rez-de-chaussée, dont il avait brisé une vitre, et a essayé de fracturer un coffre-fort.

Une domestique, couchée dans une chambre voisine, fut réveillée par le vacarme et donna l'alarme. Le voleur, qui n'avait pas eu le temps d'en arriver à ses fins, dut prendre la fuite, avec une telle précipitation, qu'il en oublia sur une chaise ses souliers, qu'il avait quittés pour ne pas faire du bruit.

Le coupable, qui doit être un individu bien au courant des êtres de la maison, est activement recherché.

Les nommés B... et M..., employés au chemin de fer, attablés avant-hier soir dans le café tenu par M. Brunot, rue du Pont-de-la-Gare à Vaise, proféraient à haute voix des propos qui eussent fait rougir même les rédacteurs de certaines feuilles pornographiques.

Devant leur refus de se faire, le patron se vit obligé de les mettre dehors. Sur ce, nos individus qui étaient dans un état complet d'ivresse, ne trouvèrent rien de mieux que de briser à coup de pavés les vitres de la devanture, puis, satisfaits de leur vengeance, allèrent paisiblement se coucher.

Ils n'ont pas dû être trop surpris, en se voyant hier matin arrêtés par les gardiens de la paix.

Un cheval attelé à une voiture s'est abattu hier soir, sur le cours Morand. Le conducteur de la voiture, M. Biolet, et une autre personne furent précipités sous les roues.

M. Biolet a eu le poignet droit luxé. Après avoir reçu des soins à la pharmacie Damon, il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

On nous informe que l'assemblée générale de la chambre syndicale des négociants en grains, farines et fourrages de la ville de Lyon, aura lieu aujourd'hui samedi à 4 heures précises du soir Brasserie Faure, place du Pont, à la Guillotière.

Société d'anthropologie

La deuxième conférence publique de la Société d'anthropologie aura lieu dimanche, 12 février, à 2 heures, à la Faculté des sciences, rue de l'Hôtel-de-Ville.

M. Emile Guimet traitera : Des Peuples de l'Inde des temps anciens et modernes.

EPILEPSIE

CRISES NERVEUSES guéries par correspondance
Le médecin spécial D. KILLISCH, à Dnasde-Noustadt (Saxe)
à cause de grands succès (8,000) Médaille d'or de la Société scient. à Paris

OBSERVATOIRE DE LYON

Station météorologique du Parc

Lyon, le 10 février, 4 h. 30 soir.

Température : La bourrasque qui existait hier à l'ouest de l'Irlande s'approche beaucoup plus du continent que celles qui l'ont précédée ; elle occasionne aujourd'hui des vents de S. très forts sur les Iles-Britanniques, où la pression atmosphérique diminue rapidement, tandis que la température, déjà très douce hier, s'élève encore : à Valentia, le thermomètre marquait 11° ce matin à 7 heures.

Sur nos régions, le baromètre a commencé à baisser hier soir ; le vent a tourné du N.-E. au S. au mont Verdun, et en même temps, les brouillards sont descendus à la surface des plaines. Un changement de régime paraît prochain.

Temps probable : Beau momentané.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 février.

Après un très mauvais début la généralité des fonds publiés se sont élevés vers des prix voisins de la clôture précédente ou inférieurs de peu. La mauvaise tenue du marché est certainement due à l'injuste méfiance dans laquelle on tient en ce moment les titres nominatifs. Des appels de fonds dont sont menacés les actionnaires et les reporteurs d'Union générale on conclut à une analogie de situation avec les titres d'autres sociétés. Ce qui prouve que ce n'est que le mal de la peur qui raréfie les achats sur cette catégorie de titres, c'est que les actions du Foncier sont aujourd'hui en suspicion comme hier celles de la Banque d'Escompte ou de la Générale.

Toutes ces craintes sont chimériques. Ni l'une ni l'autre société n'est en moins bonne situation après qu'avant la crise. On le verra bientôt. A notre conviction les dernières traces de celle-ci auront disparu avec le mois de février. Bien récompensés seront les capitalistes qui auront acheté ce mois-ci.

On verra remonter du même coup Foncier et Banque d'Escompte générale, Banque romaine, Société nouvelle, Crédit général français.

Le 5 0/0 clôture à 114,70.

Le bilan de la Banque est le meilleur à tous les points de vue qui ait été affiché depuis plus d'un an ; les recettes des chemins de fer sont énormes.

Le Suez ne sera pas entraîné en deça de 2,000.

PUBLICATIONS NOUVELLES

La rédaction de la Fantaisie publie cette semaine un numéro exceptionnel composé avec le concours de plusieurs écrivains illustres, parmi lesquels il faut citer : MM. Jules Claretie, Joseph Soulay, Henri de Lacretelle, Alfred et Emmanuel des Essarts, Armand Silvestre, Auguste Lacoussade, Paul Delair, etc.

Ce numéro qui comprend seize pages de texte et dont le prix est, comme pour les précédents, fixé à vingt centimes, se recommande à l'attention de tous les gens de goût.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 10 février, 11 h. 50 soir.

Le banquet en l'honneur du major Labor-dère, le nouveau sénateur de la Seine, a eu lieu ce soir dans la salle du Grand-Orient. Trois cents convives y ont pris part. Parmi eux, un grand nombre de membres du conseil municipal de Paris ; MM. Laurent Pichat, sénateur, Edouard Lockroy, de Hérédia, députés, etc.

M. Laurent Pichat a porté le premier toast au major Labor-dère et aux autres officiers républicains.

D'autres toasts ont été portés par MM. de Bouteiller, membre du conseil municipal, et Tony Révillon, député de la Seine.

Le sénateur Labor-dère a prononcé un discours, dans lequel après avoir rappelé les revendications de son programme électoral, il a déclaré que le programme socialiste qui a été publié contient le minimum de ses revendications.

CHOSSES & AUTRES

Les mariages de Paris

L'Annuaire de statistique de la ville de Paris fournit d'intéressantes données sur les différents caractères des mariages de Paris, en 1880.

Sur 19,448 unions, on en compte 15,752 entre célibataires; 1,673 entre veufs et filles; 1,187 entre garçons et veuves; 825 entre veufs et veuves; 4 entre divorcés et célibataires; 1 entre célibataire et divorcée; enfin 1 entre veuf et divorcée.

Dans la même année, on constata seulement 77 mariages accomplis après la formation des *actes respectueux*, dont 55 du fait de l'homme et 22 du fait de la femme.

D'autres tableaux établissent la durée du veuvage de ceux qui se sont remariés en 1880; ils font voir que la grande majorité des veufs se hâte de se remarier, à tels point que, pour les hommes, vers la fin de la deuxième année, et pour les femmes, après trois ans et demi de veuvage, la moitié de ceux qui doivent contracter une seconde union l'ont déjà fait, comme s'ils considéraient qu'il n'y a pas de temps à perdre.

Sur 2,498 veufs qui ont convolé de nouveau, 858 l'ont fait au bout d'un an de veuvage et 400 au bout de deux ans. C'est de 30 à 40 ans que l'on constate les cas les plus nombreux de récidive matrimoniale.

Sur 2,012 veuves qui se sont remariées, 377 l'ont fait au bout d'un an et 338 au bout de deux ans. C'est également de 30 à 40 ans que ces secondes unions se sont accomplies.

Le chant des poissons

La Revue allemande *Vom Fels zum Meer* publie un article d'histoire naturelle de M. Carus Stern sur le chant des poissons. Le proverbe: « Muet comme un poisson est faux », dit M. Sterne. Le vieil Elben l'avait reconnu: « Ceux, écrivait-il, qui condamnent tous les poissons au silence sont bien mal informés, car quelques-uns d'entre eux sifflent, grognent ou cliquent. »

Tous les pêcheurs connaissent le grognement du poisson appelé l'hirondelle de mer, *Trigla hirundo*.

Les touristes qui ont poussé jusque dans le Siello ont entendu le grondement du *Trigla volitans*, que les gamins de Messine offrent aux étrangers.

La *Sciæna aquila*, qui vit aussi sur les côtes d'Italie, fait entendre, à l'époque du frai, un concert qui a probablement donné naissance à la fable des Sirènes.

Alexandre de Humboldt, dans un de ses voyages, a eu peine à calmer les matelots de son bateau, effrayés par les chants d'une bande de poissons appartenant à la famille *Sciæna*.

M. Sterne cite encore plusieurs exemples de concerts de poissons, rapportés par les meilleurs auteurs. Sa conclusion est que l'intérieur de la mer doit être pour ceux qui y vivent, une vaste symphonie.

Mot de la fin.

La philosophie de Guibollard: L'illustre idiot assiste à la naissance de son douzième enfant.

Le jeune citoyen jette les hauts cris pour annoncer son entrée dans le monde.

— Vas-y, mon bébé, gueule tout ton saoul; ce ne sont pas les motifs qui te manqueront plus tard!

SPECTACLES DU 11 FÉVRIER

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui samedi, à 8 heures:
« Relâche. »

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui samedi, à 7 h. 3/4:
« Odette. »
« Gavaut, Minard. »

Scala-Boffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.

Orchestre sous la direction de M. Léona.

Théâtre Delille (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissant.

Grande ménagerie Bidet

Cours du Midi

La première galerie zoologique de l'Europe.— Tous les soirs, représentation

Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures: du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 entrée 1 fr.

Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

Alcazar

Aujourd'hui samedi, 11 février, Bal masqué, paré et travesti. Orchestre nombreux, renforcé d'un quatuor de trompes de chasse.

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.

Tous les samedis, bal masqué

BOURSE DE LYON

Du 10 février 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0..... 82 40	Gaz de Lyon..... 100
3 0/0 amortissable..... 82 25	Gaz de la Guilloitière..... 100
4 1/2..... 114 65	Mines de la Loire..... 100
5 0/0 français..... 114 65	Montbrant..... 100
Autrichien..... 115 50	St-Etienne..... 100
Russe 5 0/0..... 115 50	Rive-de-Gier..... 100
Espagne 3 0/0..... 82 50	Société lyonnaise..... 100
Deite Esgp. unifiée..... 82 50	Bateaux-Omnibus..... 100
Actiens	Baux..... 100
Crédit mob. Espag..... 580	Dombas..... 100
Crédit Lyonnais..... 770	Abattoirs..... 100
Union générale..... 100	Verreries L. et Rhône..... 100
B. Lyon et Loire..... 100	Croix-Boussé..... 100
B. Hypothéc. France..... 100	Obligations
Soc. foncière lyonn..... 100	Ville-de-Lyon..... 88
Banque Ottomane..... 100	Ville-de-Paris 1869..... 297
Paris-Lyon-Médit..... 100	Ville-de-Paris 1871..... 297
Che. Autrichiens..... 627 50	Lombardes-anciennes..... 100
Lombard-Vénitien..... 208 75	Lombardes-nouvelles..... 100
Saragose..... 510	Loire..... 100
Nord-Espagne..... 500	Saint-Etienne..... 100
Suez..... 2230	Rhône-et-Loire 4 0/0..... 100
	Paris-Lyon—Mégite: 377 23
	1868 375

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

Mme V^e YVERNAT

3, rue Vieil-Renversé (Saint-Georges) aux
de la rue du Dojenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes. Soins intelligents et discrétion.

Consultations. — PRIX MODÉRÉS

Connait l'allemand

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie Bertrand, 12, rue Confort, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1,700 fr., 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. Bertrand mettra, à la disposition de ses confrères.

HERNIES sans opération, guérison prompte garantie par les faits. En cas d'essai, bande de baudage. Dr GALLARD, q. Charité, 1, Lyon

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

Chambre des adjudications des notaires de Lyon.
Avenue de l'Archevêché, 2.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Ensuite de dissolution de société, en la Chambre des adjudications des Notaires de Lyon, par le ministère de M. MESSIMY, notaire, d'un fonds de fabricant de

BOULONS

Sis à Lyon, rue Voltaire, 30. Comprenant: Matériel, agencements, clientèle et droit au bail. Adjudication au mercredi 15 février 1882, à midi.

Mise à Prix: 7,000 fr.
Il y aura adjudication même sur une seule enchère.

A défaut d'enchérisseur pour la vente en bloc, il sera procédé le Jeudi 16 février 1882, à midi, rue Voltaire, 30 à la vente en détail, par le ministère d'un Commissaire-Priseur, des matériel et agencements de fabricant de boulons, consistant notamment en: cisailles à levier, trois balanciers, meules, machine à percer, four tournant, machine à tarauder, tours, un ventilateur silencieux, une machine à vapeur force six chevaux, chaudière, étaux, forges, soufflet, enclumes, tenailles de forge, boulonières, une cariole;

Rayonnages, agencements de magasin, horloge, bureau, poêle, petites balances, une bascule tablier toile force 1,000 kilogs, etc., etc.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. SESTIER, avoué, r. de Bât-d'Argent, 10, et à M. MESSIMY, notaire, rue de la République, 13, dépositaire du cahier des charges.

Le dimanche douze février 1882, à onze heures du matin, à Villeurbanne, sur la place de la Bascule, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une petite voiture saisie appelée dogard sur ressorts, à quatre roues, avec essieux en fer.

Le prix sera payé comptant.

Le dimanche douze février 1882, à onze heures du matin, à Caluire, place du Petit-Versailles, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant un joli mobilier de salle à manger, cuisine, chambre à coucher et salon, consistant notamment en buffet, tables, chaises, glaces, commodes, toilette anglaise, guéridons, fauteuils, piano.

Le tout saisi.

ON DEMANDE

A louer

Appartement de 4 pièces, bien aérés à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3e ou 4e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2237.

IL A ÉTÉ PROUVÉ

que le traitement TROUILLEUX, sans mercure, guérissant toujours en secret et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLEUX, pharmacien à Bourgoin (Isère). Lyon, Achard, cours de la Liberté, Guillotière; Brunoz, succ. de Davallon, place Saint-Pierre

ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2234.

A LOUER JOLI APPARTEMENT DE NEUF PIÈCES

Parfaitement agencé

QUAI DE LA GUILLOTIÈRE, 24, AU 2^{me}

S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures

PASTILLES INDIENNES

Du Docteur WILSON

Souvent aines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERLAND, 12 rue Confort, Lyon, et pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon.

Pharmacie moderne à St-Etienne; pharmacie CHATEAUBEAU, place Grenette, à Grenoble. — **Détail** dans toutes les pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE DU
VERNET
La Perle des Eaux de Table
Médaille d'Or Exposition Universelle 1878
Médaille d'Or Exposition de Melun 1880
PRÈS VALS PAR JALJAC (ARDECHE)
L'Eau de VERNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Étranger
Adresser les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 20, Avenue de l'Opéra
Dép. princip. à Paris: 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public: FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS

PATE & SIROP D'ESCARGOTS
DE MURE (à Pont-St-Espirit)
Guérison certaine des Rhumes et Irritations de Poitrine.
PATE: 1 fr. — SIROP: 2 fr. — Dans toutes les Pharmacies.

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme). Capital: 10 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

8 PAGES TEXTE
LE N° 5 Cent.
MAGNIFIQUES GRAVURES

Demandez chez tous les Libraires
Dans les KIOSQUES et les GARES
ILLUSTRATIONS par FERDINANDUS
LE
ILLUSTRATIONS par R. VICTOR MEUNIER
LE N° 5 Cent.
MAGNIFIQUES GRAVURES

PETIT POPULAIRE ILLUSTRÉ

Journal Quotidien, Politique, Littéraire et Artistique
Directeur: EMILE VORMUS

AVEC LA COLLABORATION DE TOUTES LES ILLUSTRATIONS DE LA PRESSE FRANÇAISE:
AURÉLIEN SCHOLL — MONSELET — AUDEBRAND — VICTOR MEUNIER — ERNEST D'HERVILLY
ARTHUR POUGIN — Dr FÉLIX BRÉMONT — VICTOR TISSOT
LÉON BIENVENU — COQUELIN Cadet — JEAN BRUNO — E. FRÉBAULT — A. BOUVIER, etc., etc.

Le Petit Populaire Illustré est le seul des journaux quotidiens français qui soit illustré. Imprimé sur BEAU PAPIER, il a 8 PAGES DE TEXTE. Ses ILLUSTRATIONS INÉDITES magnifiquement tirées sont faites par les plus grands artistes. — Ils sur tous les autres journaux l'avantage de pouvoir se collectionner par trimestres, semestres ou années. Il donne tous les jours: Une Chronique, les *Bulletins* et *Physionomies* de la Chambre et du Sénat, les Nouvelles politiques, les Faits divers, les *Compte rendu* des Théâtres et des Tribunaux, la Bourse, etc., etc.

IL PUBLIE EN FEUILLETONS UN OU DEUX ROMANS INÉDITS DES PLUS GRANDS ROMANCIERS. Il donnera en variétés des *Nouvelles*, *Récits de Voyages*, *Causeries* littéraires, scientifiques et humoristiques. C'est, en un mot, le plus beau, le plus complet et le plus intéressant des journaux quotidiens.

LE PREMIER NUMÉRO PARAISSANT COMMENCERA LA PUBLICATION DE:
L'Empoisonneuse de Champrouzé grand Roman de JEAN BRUNO * *La Cage de Fer* grand Roman de HENRI AUGU

ABONNEMENTS: Paris, Un An 48 fr.; Six Mois 9 fr.; Trois Mois 5 fr. — Départements, Un An 24 fr.; Six Mois 12 fr.; Trois Mois 6 fr. — Étranger, Un An 26 fr

Magnifique Prime offerte gratuitement aux 10,000 Premiers Abonnés d'un An

Les Dix Mille premiers abonnés d'un an recevront gratuitement en prime: LES CONNAISSANCES UTILES; magnifique recueil, superbement relié, avec illustrations dans le Texte. Ce volume de 900 pages avec 300 gravures, vendu en Librairie 20 fr., a été fait avec la collaboration de Flammarion, Tisserand, Hémet, Victor Meunier, de Rawton, etc. C'est la plus belle prime gratuite offerte jusqu'à ce jour.

TOUTES LES JOURNÉES

Toute demande d'abonnement devra être adressée à l'Administrateur du PETIT POPULAIRE
125, RUE MONTMARTRE, PARIS

LA LYONNAISE
Rue d'Algérie, 13
Directeurs:
Deshumbert, Buzand et Co
CAPITAUX
Demandés à 5 0/0 sur premier hypothèque.

SEMMONDS SIBERIANIENNES
52 N°
Par an
ORGANE
de la
BANQUE DES COMMUNES
DE FRANCE
15, Chausse-d'Antin, Paris
EST NOUVEAU GARANTIMENT
SIBERIANIENNES

95,000 Abonnés
COURS DE TOUTES LES VALEURS
Liste
de tous les tirages
FRANC
par an

CAPSULES DARTOIS
seul remède contre la Phthisie
A TOUS LES DEGRÉS
Guérissent rapidement: Toux opiniâtres, Bronchites chroniques, Catarrhes, Engorgements pulmonaires.
Flac. 3 fr. — 97, r. de Rennes, Paris et les Pharmacies. — Se méfier des Capsules dites à la Croix de la Vierge de Héro. Exiger le nom DARTOIS

AVIS M. L. Reuille, 39, rue de Vauban, Lyon, a l'honneur d'informer sa clientèle que par suite du décès de M. V. Roland la cession de sa fabrique qui devait faire son dernier n'a pu avoir lieu. M. Reuille continuera comme par le passé le tirage d'r et le dorage des traités et filés.

10 à 15% de REVENU
CAPITAL GARANTI
Opération sérieuse
et SANS RISQUE
DEMANDER RENSEIGNEMENTS
A LA CAISSE SYNDICALE
30, Avenue de l'Opéra — Paris

ETIPE
PLUS DE 8,000 SUCCÈS